

Rapport de gestion

2017



CONTENU

RÉSUMÉ	3
ENSEIGNEMENT	5
RECHERCHE	9
FINANCES	11
CHIFFRES-CLÉS	15
MANDAT D'OBJECTIFS 2014-2017	21

RÉSUMÉ

Ce rapport rend compte de la gestion de l'Université et plus précisément, selon les exigences de la loi sur l'Université, des activités d'enseignement et de recherche, y compris leur évaluation, ainsi que des finances de l'institution. Il est complété par une sélection de chiffres-clés. Enfin, il fait le bilan de la période du Mandat d'objectifs qui s'est étendue du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017. Un rapport d'activité, plus détaillé, est également disponible et peut être consulté sur www.unine.ch. Le rapport de gestion a été établi par le rectorat et approuvé par le Conseil de l'Université dans sa séance du 15 juin 2018.

Sur le plan de l'organisation et du fonctionnement, l'année 2017 est marquée par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi cantonale sur l'Université (LUNE). La gouvernance est revue avec le retour à une direction plus collégiale dotant le rectorat de compétences autrefois exercées par le recteur, respectivement la rectrice. Le Conseil de l'Université change de statut et devient un organe complètement externe. Il reste chargé d'apporter son expertise à l'Université comme par le passé, mais son expertise s'exerce également au bénéfice de l'Etat qui se concentre désormais sur la haute surveillance. Les droits de participation de la communauté sont renforcés avec la création d'une Assemblée de 24 membres représentant les quatre corps universitaires. Il faut ajouter que la LUNE prévoit encore une commission du personnel administratif, technique et de bibliothèque (PATB), qui doit être instituée courant 2018 lorsque les statuts (eux aussi une nouveauté) auront été adoptés par l'Assemblée et approuvés par le Conseil.

Sur le plan stratégique, le rectorat adopte pour la première fois une Vision à dix ans au mois de juin. Ce document place la pertinence au cœur des activités de l'Université en vue de répondre aux défis économiques, sociaux, culturels, juridiques ou éthiques liés à la 4^e révolution industrielle. La Vision stratégique sert de contexte à l'organisation du Dies academicus 2017, dont le thème est « Préparer la société 4.0 », ainsi que de base au Plan d'intentions 2018-2021 remis au Conseil d'Etat en novembre.

Sur le plan de la modernisation et de l'autonomisation de l'Université, la LUNE apporte également des instruments essentiels. Par exemple la création du statut de professeure assistante ou professeur assistant avec pré-titularisation conditionnelle ou *tenure track* (PATT) ainsi que le transfert de la compétence de nomination du corps professoral, qui passe de l'autorité politique du Conseil d'Etat à l'organe stratégique constitué par le rectorat.

Sur le plan financier, après de nombreuses années de stabilité, voire de légère progression, 2017 est marquée par un recul des subventions accordées par le canton de Neuchâtel et par la Confédération. Le recul des subventions du canton est la conséquence des programmes d'assainissement lancés en 2016. En ce qui concerne les subventions fédérales, la baisse provient d'un nouveau mode de calcul qui est moins favorable aux universités comme celle de Neuchâtel. Autant dire que la troisième source de subventions étatiques, celle qui dépend de la présence d'étudiantes et étudiants provenant de l'extérieur du canton, sera décisive ces prochaines années pour l'équilibre de l'Université. Il importera de rester attractif afin de pouvoir bénéficier des fruits de cette attractivité.

Ces réductions budgétaires ont eu un impact sur le personnel, soumis à une forte pression pour conserver le niveau de prestations proposé aux étudiantes, étudiants, chercheuses et chercheurs. Il est en effet essentiel de ne pas abîmer les conditions-cadres, sous peine d'entrer dans une dynamique où la baisse de l'attractivité entraîne des réductions supplémentaires des financements. Ce rapport de gestion montre que ces réductions budgétaires ont notamment eu un impact sur l'emploi. Les ajustements ont heureusement pu se faire par le biais des départs naturels et sans recourir à des licenciements, ce qui était une priorité stratégique du rectorat.

A l'heure de rendre compte des activités menées en 2017, le rectorat remercie toutes les personnes qui s'engagent à faire de l'Université ce qu'elle est : les membres du personnel, auxquels il souhaite particulièrement témoigner sa reconnaissance, les étudiantes et étudiants qui font confiance à l'institution ainsi que les partenaires et les soutiens qui contribuent à son succès et son rayonnement.

Le rectorat

ENSEIGNEMENT

Rentrée 2017 : effectifs en légère baisse

La dernière rentrée académique montre, par rapport à l'année précédente, une hausse des inscriptions en bachelor et une légère baisse en master. Les effectifs totaux sont en baisse, ce qui s'explique en partie par une hausse des diplômes délivrés. Quant à la formation doctorale, une légère hausse est à relever. Plusieurs facteurs justifient ce ralentissement, notamment une baisse de presque 10% des effectifs dans les lycées cantonaux au cours de ces dix dernières années et le fait que les facultés ont désormais toutes adopté des dispositions limitant la durée maximale des études.

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INSCRITS EN 2017-2018

	FLSH	FS	FD	FSE	Hors faculté	Total
Bachelor	1'025	481	368	232		2'106
Master	549	269	244	202		1'264
Doctorat	256	182	128	50		616
Autres	101	21	39	18	8	187

Le nombre de personnes nouvellement admises est de 1732, soit 966 qui se préparent à commencer un bachelor, 700 un master et 66 un autre cursus (essentiellement le certificat de français ou le diplôme d'enseignement du français pour non-francophones). Ainsi, la tendance indique une légère hausse des nouvelles inscriptions en bachelor compensant en partie la baisse en master.

Importance des formations interdisciplinaires

Les Facultés de droit, des sciences économiques et des lettres et sciences humaines mettent sur pied un nouveau Master en innovation comprenant trois orientations dans leurs branches respectives. Il permet aux étudiantes et aux étudiants de développer des connaissances à la fois interdisciplinaires et pointues dans leurs domaines de spécialisation. Les titulaires du Master peuvent ainsi valoriser leurs compétences au sein ou pour des entreprises, des organisations ou des administrations censées mettre en place, promouvoir, stimuler ou accompagner des processus d'innovation sous différentes formes, à différents niveaux opérationnels et à différents stades de développement.

En Faculté des lettres et sciences humaines, les piliers histoire, histoire de l'art et archéologie sont désormais réunis dans un seul pilier, sciences historiques, dont la particularité est de permettre le suivi d'un tronc commun à ces trois orientations. Cette nouvelle approche des sciences historiques offre l'avantage d'élargir le champ d'étude et de consolider les acquis de formation dans une perspective transdisciplinaire.

Le Master en économie appliquée (auparavant « politique économique »), offert par la Faculté des sciences économiques, étend également le champ des connaissances dans trois nouveaux domaines que sont les finances publiques et régulation, l'énergie et politique environnementale ainsi que le commerce et politique migratoire.

ACQUIS DE FORMATION

L'introduction d'acquis de formation (*learning outcomes*) dans les cursus et les enseignements fait l'objet d'un projet lancé au printemps. Deux cursus font office de projets pilotes : pilier Psychologie et éducation du Bachelor en lettres et sciences humaines ainsi que Master en économie appliquée. Le calendrier est en cours d'établissement pour l'introduction progressive des acquis de formation dans toutes les facultés d'ici l'été 2019. A fin 2017, ce calendrier est établi pour 43 cursus ou piliers sur 60.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont évalués dans les quatre facultés au semestre de printemps :

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS 2016-2017

	Taux de réponse moyen	Nb de cours avec taux de réponse suffisant
FLSH	54%	201
FS	52%	140
FD	49%	47
FSE	57%	89
UniNE		477

* Le taux de réponse minimal pour que les résultats de l'évaluation soient jugés pertinents est fixé à 30%.

Au semestre d'automne 2017, des évaluations d'enseignements sont organisées dans trois facultés (sans la FLSH). Le dépouillement des résultats est en cours. Sur préavis favorable de la commission Qualis, le processus, les responsabilités et le suivi de ces évaluations seront simplifiés à partir de l'automne 2018.

ÉVALUATION APPROFONDIE DES CURSUS / ENQUÊTE CONCERNANT LA QUALITÉ DES CURSUS

Le Bachelor en systèmes naturels est évalué au semestre de printemps. Une évaluation du Master en mathématiques est lancée au semestre d'automne.

Un rapport *Des études à l'UniNE vers la vie active: appréciation des cursus et insertion professionnelle* est publié au printemps 2017. Il confirme la qualité des formations proposées par l'UniNE et dresse un bilan globalement positif concernant l'insertion des diplômé-e-s dans la vie professionnelle. Cette analyse s'appuie sur un module supplémentaire acheté à l'Office fédéral de la statistique dans le cadre de l'enquête 2015 auprès des diplômé-e-s des hautes écoles. L'objectif de la démarche est de recueillir des commentaires concernant la formation et de documenter l'insertion professionnelle des personnes sondées.

ÉVALUATION DES LEÇONS PROBATOIRES

Le bureau qualité est associé à l'évaluation de cinq leçons probatoires visant à engager des professeur-e-s ordinaires (PO) ou des professeur-e-s assistant-e-s avec *tenure track* (PATT). Il s'agit d'un-e PATT en sciences de l'information et de la communication, un-e PATT en littérature anglaise, un-e PATT/PO en management de l'innovation, un-e PO en finance, un-e PO en droits réels et modes amiables de gestion de conflits.

Soutien pédagogique

ATELIERS PÉDAGOGIQUES

Deux ateliers sont organisés à Neuchâtel dans le cadre du Réseau romand de conseil, formation et évaluation (RCFE) : *Développer des stratégies pour gérer des imprévus en classe* (semestre de printemps) et *Stratégies d'enseignement interdisciplinaire* (semestre d'automne).

CONSEIL PÉDAGOGIQUE INDIVIDUEL

Depuis le mois de juin, les heures consacrées au conseil pédagogique individuel (entretiens et aide personnalisée à l'enseignement) font l'objet d'un décompte : 37 séances de conseil ont lieu, impliquant 20 enseignantes et enseignants, pour une durée totale de 41,75 heures. Deux observations de cours sont également menées.

PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS

Quatre projets pédagogiques innovants menés durant l'année académique 2016-2017, arrivent à leur terme : Microéconomie II (FSE, Mehdi Farsi), Cours d'expression et de compréhension orale (FLSH, Laure Anne Johnsen), *Shakespeare and the power of playing* (FLSH, Margareth Tudeau-Clayton), Droit et cinéma (FD, François Bohnet et Sophie Weerts).

Cinq projets pédagogiques innovants sont lancés pour l'année 2017-2018 :

Bénéficiaire	Enseignement/projet	Faculté	Montant attribué
ARDIA David	Derivatives / Fixed Income	FSE	10'000
HILPERT Martin	Vive le bilinguisme	FLSH	2'540
IANNACCONE Antonio KLOETZER Laure	Matérialités en contexte	FLSH	8'800
OBRIST Thierry	Droit fiscal suisse	FD	5'000
PIGNARD-CHEYNEL Nathalie	Information numérique	FSE	10'026
Total			36'366

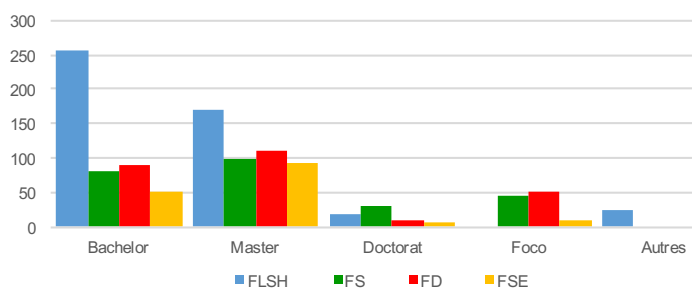
CREDIT SUISSE AWARD FOR BEST TEACHING

Le Prix 2017 est décerné au maître-assistant Christophe Praz pour son enseignement « Biologie des insectes », sur proposition d'un jury composé d'étudiant-e-s de la Faculté des sciences (le prix est attribué en suivant un tournus entre les facultés).

Diplômes 2017

L'UniNE délivre 1137 titres, dont 948 de niveau bachelor et master. Les doctorats, au nombre de 61, représentent 5,4% de tous les titres attribués. La Faculté de droit et la Faculté des sciences économiques enregistrent, quant à elles, les taux de diplômes décernés les plus élevés (plus de 30%) sur l'ensemble des programmes de formation.

TITRES ET DIPLOMES DÉLIVRÉS PAR LES FACULTÉS SELON LES CURSUS



	FLSH	FS	FD	FSE	UniNE
Bachelor	255	81	90	50	476
Master	170	99	111	92	472
Doctorat	18	30	8	5	61
Foco*	0	46	51	8	105
Autres	23				23
Total	466	256	260	155	1'137

*Formation continue.

RECHERCHE

Chiffres 2017

La recherche, l'une des missions principale de l'université, renforce sa position d'année en année grâce à des équipes reconnues et compétentes dans des domaines de plus en plus spécifiques. Son succès se mesure aussi à l'augmentation, ces dernières années, du nombre de projets de recherche, en particulier dans le cadre du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), des projets de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et des subsides European Research Council (ERC). À cela s'ajoutent de nombreux mandats confiés par des institutions privées et des collectivités publiques.

PROJETS DE RECHERCHE

En 2017, l'UniNE lance 108 nouveaux projets de recherche (108 en 2016). Le budget total s'élève à 17,5 millions de francs (17,1 millions en 2016). Il convient encore de noter qu'à fin décembre 2017, l'UniNE a 613 projets de recherche en cours. Les retombées financières des projets de recherche servent en grande partie à créer des postes de travail qualifié et, dans une moindre mesure, à financer des infrastructures.

	FLSH	FS	FD	FSE	UniNE
FNS	16	10		3	29
SEFRI-CTI-UE	2	7		3	12
ACR ¹	40	18	2	7	67
Total	58	35	2	13	108

¹ Autres crédits de recherche

Au total 331,1 EPT sont affectés à la recherche (corps professoral 61,9 et corps intermédiaire 269,3). Compte tenu du nombre de projets en cours (613), le nombre moyen de projets par EPT s'établit à 1,8. Si l'on ne considère que le corps professoral, ce ratio est de presque 10 projets par EPT. Il souligne ainsi la capacité de l'UniNE à être reconnue comme une institution de recherche de haut niveau et à mener un nombre important de projets compte tenu de sa taille.

DOCTORANTES ET DOCTORANTS PAR FACULTÉ

Le nombre de doctorantes et doctorants s'établit à 616 en 2017, soit à peine plus que l'année précédente.

FLSH	FS	FD	FSE	UniNE
256	182	128	50	616

DOCTORATS DÉLIVRÉS PAR FACULTÉ

L'UniNE décerne 61 titres de doctorat en 2017, soit une diminution de plus de 16% par rapport à 2016. Sur la période 2010-2017, le taux de croissance annuel moyen du nombre de doctorats délivrés est de 1,1%.

FLSH	FS	FD	FSE	UniNE
18	30	8	5	61

ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

Le portail informatique Publications et recherches constitue la base de données des projets menés à l'UniNE. Des réflexions sont lancées pour préparer les années à venir, étant donné que cet instrument ne connaîtra plus de développements techniques. En fin d'année, l'UniNE décide de s'abonner à la base de données SCOPUS afin d'élargir les références bibliographiques à disposition des chercheuses et chercheurs, ainsi qu'à son outil d'évaluation SciVal qui permet de comparer la performance de la recherche.

Le rapport final des projets de recherche CUS B5 et P3 « Pour une évaluation descriptive des activités de recherche en sciences humaines et sociales. Visualiser la fécondité des unités de recherche et la portée de leurs travaux. » est publié en septembre.

SOUTIEN À LA RECHERCHE

En 2017, outre ses activités habituelles de soutien aux chercheuses et chercheurs qui répondent aux appels à projets compétitifs et de négociation de contrats, le Support recherche et innovation (SRI) intervient dans deux procédures visant à héberger une start-up au sein de l'Université et accueillir un chercheur titulaire d'un *ERC Consolidator Grant* en histoire. Plusieurs manifestations de promotion de la recherche sont organisées ou font l'objet d'une collaboration, en particulier une journée qui voit la participation du FNS et Euresearch, un rassemblement Microcity sur le thème *advanced manufacturing* (UniNE, EPFL, CSEM, HE-Arc) et un module *Business Creation* du *CTI Entrepreneurship training*.

Le SRI déploie ses activités dans les domaines suivants :

- Soutien à 86 dossiers par le Grants Office en vue d'une soumission à des programmes pour les projets compétitifs.
- Traitements de 100 dossiers par le Technology Transfer Office, avec la conclusion de 49 contrats de type divers.
- Gestion de 7 brevets et de 3 annonces d'invention, dont une débouche sur un dépôt de brevet. Un autre brevet, qui avait été déposé en 2013, est délivré en Europe et aux Etats-Unis.
- Tout au long de l'année, retombées totales de Fr. 11'430'000.- de Fonds de tiers générées grâce à des projets ayant obtenu un appui du SRI en 2017 ou avant. Le bilan des résultats de l'appel « Encouragement de projets » lancé par le FNS en octobre 2016 montre que le SRI a été impliqué dans la totalité des projets obtenus par l'UniNE.
- Organisation ou co-organisation 6 workshops liés aux instruments de soutien à l'innovation en collaboration avec des partenaires tels que platinn, Alpes Laser, CSEM, HEIG-VD, HEP-BEJUNE, Neode, EPFL-Innovation Park, HE-Arc, CTI Mentor.
- Organisation ou participation en tant qu'expert lors de 8 journées de formation sur des thèmes tels que l'utilisation de bases de données, le coaching de start-up, la propriété intellectuelle, la rédaction de projets de recherche et l'établissement d'un budget.
- Représentation de l'UniNE lors de 26 événements ou assemblées en lien avec la recherche et l'innovation (conférences, ateliers, réunions de travail, petits-déjeuners, journées thématiques, assemblées générales, etc.).
- Participation à 5 rencontres du réseau Euresearch (10 journées au total).

ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

Une nouvelle commission chargée d'attester le respect de l'éthique dans la recherche est instituée. Elle siège à quatre reprises et délivre 14 attestations ou recommandations. Le formulaire pour demander une évaluation éthique à la commission est élaboré avec l'appui du bureau qualité.

La commission de recherche FNS se réunit pour deux journées d'audition des candidat-e-s et deux séances qui permettent d'attribuer :

- 7 bourses Doc Mobility (montant total Fr. 321'958.-) sur un total de 15 soumissions ;
- 7 bourses Early Postdoc Mobility (Fr. 549'357.-) sur un total de 16 soumissions ;
- 14 bourses à des étudiant-e-s de master et doctorant-e-s et 3 subsides à des professeur-e-s prélevés sur le Fonds de donations (Fr. 50'000.-) sur un total de 27 soumissions (23 par des étudiant-e-s et 4 par des professeur-e-s) ;
- 2 entrées en matière sur des bourses Doc.CH, ouvrant la voie à la 2^e phase d'évaluation menée par le FNS, sur un total de 4 soumissions.

FINANCES

Les comptes Etat (ressources publiques), les comptes des fonds de tiers, le bilan ainsi que les Fonds de compensation et d'innovation font l'objet des tableaux présentés ci-dessous. Ils appellent les commentaires suivants :

- Dès le 1^{er} janvier 2017, l'Université de Neuchâtel applique le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et les règles de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC).
- La nouvelle loi crée un Fonds de compensation, destiné à constituer une réserve propre à compenser les éventuels excédents de dépenses d'un exercice annuel à charge des ressources publiques (LUNE, art. 84, al. 2) et un Fonds d'innovation destiné à soutenir des activités spécifiques de l'Université dans le but de lui permettre d'assurer sa compétitivité dans l'enseignement et la recherche (LUNE, art. 84, al. 3). La réserve pour financements spéciaux (Fr. 6'332'616.-) inscrite dans les comptes 2016 est transférée dans les Fonds de compensation (60%) et d'innovation (40%), conformément aux dispositions transitoires de la LUNE (art. 112, al. 1).
- Après plusieurs années de stabilité ou de légère progression, la subvention cantonale est réduite de Fr. 1,7 million.
- L'exercice 2017 est le premier à enregistrer une subvention fédérale attribuée selon les critères de la loi sur l'encouragement des hautes écoles (LEHE). Ce changement est défavorable à l'UniNE qui voit ses recettes reculer de plus d'un million de francs en comparaison avec 2016. Les raisons de ce recul tiennent au type de formations proposées et à un changement dans la pondération des projets de recherche.
- Lors du bouclage des comptes 2017, la part de la réserve versée dans le Fonds de compensation (Fr. 3'799'570.-) est intégralement utilisée pour compenser le résultat négatif enregistré dans les comptes Etat 2017, qui bouclent sur une perte de Fr. 6'456'679.- avant compensation et de Fr. 2'657'109 après compensation. Aucun prélèvement n'est effectué en 2017 sur le Fonds d'innovation. Celui-ci présente donc un solde de Fr. 2'533'046.- à la fin de l'année 2017, alors que le solde du Fonds de compensation est de Fr. 0.-.
- Le 26 juin 2013, le Grand Conseil avait décidé plusieurs mesures de recapitalisation de la caisse de pension. L'Université avait provisionné les sommes correspondant à ces mesures mais, suivant en cela une demande de ses autorités de tutelle, n'avait pas impacté sa réserve avec ces provisions. Cette opération comptable n'a par conséquent jamais figuré dans le compte de fonctionnement. Le 24 mai 2016, le Grand Conseil a atténué l'exigence de recapitalisation en modifiant le taux de couverture exigé à l'horizon 2039, le faisant passer de 100 à 80%. L'Université procède donc en 2017 à la dissolution de cette provision qui, avec les autres opérations comptables qui lui sont liées, se monte à Fr. 64,4 millions. Ce montant ne figure pas dans le compte de fonctionnement 2017 afin de garder une cohérence par rapport à la décision initiale de ne pas l'y faire figurer, et afin de donner une image non faussée de la situation comptable de l'institution.
- Une nouvelle provision est constituée en vue du financement des dispositions transitoires pour le futur passage de la caisse de pension à la primauté des cotisations. Le montant à charge de l'UniNE est estimé à Fr. 10,5 millions. Cette somme est répartie entre le budget des ressources publiques et les fonds de tiers en fonction des capitaux de prévoyance au 1^{er} janvier 2017, soit à hauteur de respectivement 94% et 6%. La part des ressources publiques s'élève ainsi à Fr. 9,9 millions.
- Le résultat de l'exercice 2017 est une perte de près de Fr. 6,46 millions, dont Fr. 3,8 millions sont couverts par le fonds de compensation, ce qui ramène la perte à Fr. 2,66 millions. Le découvert se monte à Fr. 7'852'547.- à fin 2017.

Tableaux financiers

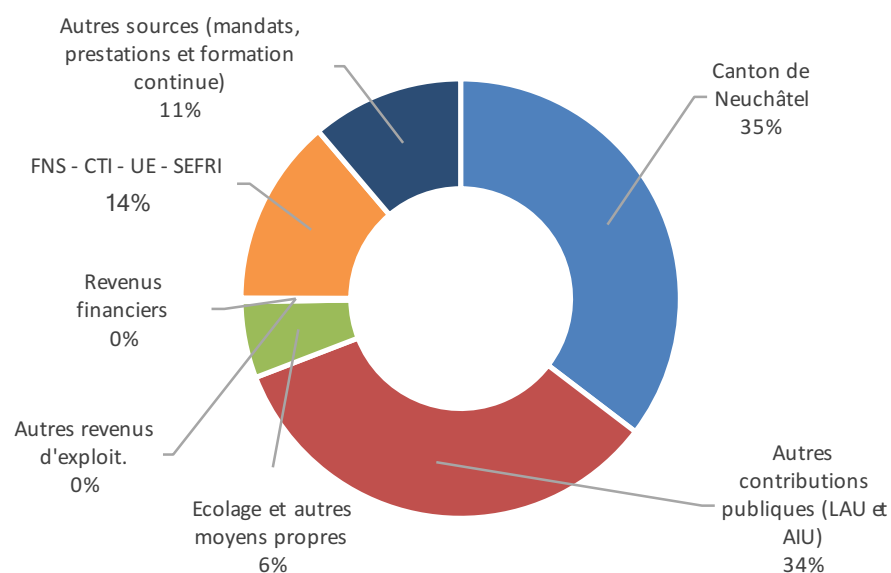
COMPTES ETAT	2015	2016	2017
	Comptes	Comptes	Comptes
Charges ordinaires			
Charges de personnel	75 035 199	76 119 753	76 005 251
Biens, Services et marchandises	21 373 840	21 669 647	20 293 103
Amortissement patrimoine administratif	1 748 727	1 952 027	1 817 893
Charges de transferts (Subventions)	1 072 306	955 616	1 111 746
Charges financières	529 735	522 865	516 323
Total des charges	99 759 807	101 219 907	99 744 316
Produits ordinaires			
Taxes (écolages / autres)	4 334 536	4 249 286	4 218 553
Subvention du canton de Neuchâtel	51 961 600	52 147 477	50 410 000
Autres Cantons (AIU)	22 571 955	22 905 599	23 031 397
Confédération (LEHE)	24 647 669	26 232 291	25 135 277
Produits financiers		32 980	40 805
Total des produits	103 515 760	105 567 633	102 836 032
Résultat ordinaire	3 755 953	4 347 725	3 091 716
Charges extraordinaires			
Amortissement du découvert	4 102 650	4 192 752	
prévoyance.ne provision			9 883 395
Constitution de provisions litiges	200 000		
Total des charges extraordinaires	4 302 650	4 192 752	9 883 395
Produits extraordinaires			
Dissolution provisions	300 000		335 000
Total des produits extraordinaires	300 000	0	335 000
Résultat extraordinaire	-4 002 650	-4 192 752	-9 548 395
Excédent/perte (avant compensation)	-246 697	154 973	-6 456 679
Utilisation du Fonds de compensation			3 799 570
Résultat final (compte Etat)	-246 697	154 973	-2 657 109
COMPTES FONDS DE TIERS (2017)			
			2017
			Comptes
Charges FNS - SEFRI - CTI - UE			19 592 156
Revenus FNS - SEFRI - CTI - UE			19 592 156
Charges autres sources (ACR - FT- FS)			15 370 662
Revenus autres sources (ACR - FT- FS)			15 981 589
Résultat subsides et mandats de tiers			-610 927
COMPTES ETAT + FDT (2017)			
			2017
			Comptes
Charges totales (comptes Etat + Fonds de tiers)			144 590 529
Revenus totaux (comptes Etat + Fonds de tiers)			142 544 347
RESULTAT TOTAL (comptes Etat + Fonds de tiers)			-2 046 182

La différence entre les charges et revenus dans les Fonds de tiers est le reflet du décalage temporel entre le versement des montants promis pour le financement des projets et leur utilisation effective. Pour les subsides FNS – SEFRI – CTI – UE, les comptes reflètent les montants effectivement dépensés durant l'année en cours.

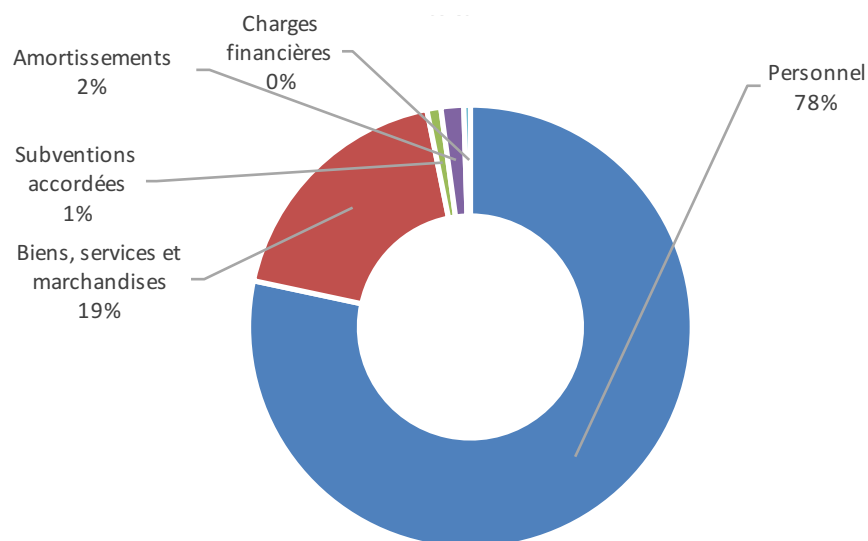
■ Découvert, Fonds de compensation et d'innovation au 31.12.2017

Découvert	-7 852 547
Solde Fonds de compensation	0
Solde Fonds d'innovation	2 533 046

SOURCE DE FINANCEMENT



RÉPARTITION DES CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT



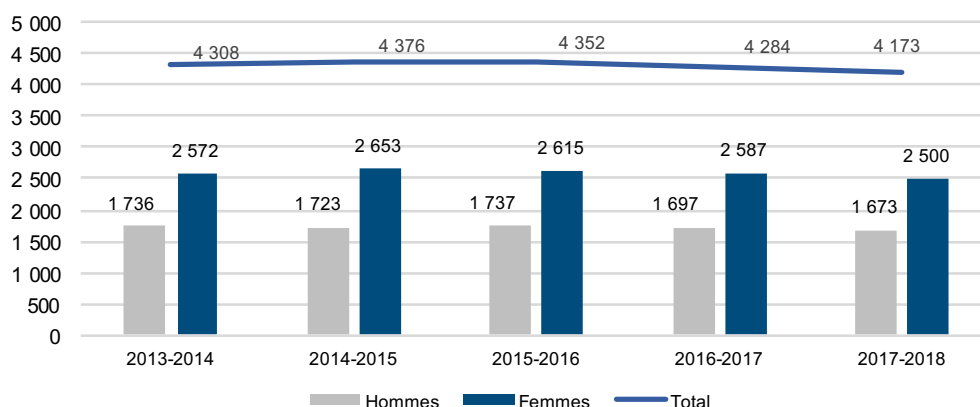
Bilan

Comptes 2017 CHF	
ACTIF	
PATRIMOINE FINANCIER	19 963 566,30
Disponibilités	6 921 418,47
Caisse	3 676,00
Chèques postaux	1 226 283,23
Banques	5 691 459,24
Avoirs	1 473 275,25
Débiteurs (clients)	238 465,35
./. Du croire	0,00
Autres débiteurs	0,00
Comptes courants envers d'autres collectivités	1 232 760,00
Comptes d'attente	200,00
Impôts à recevoir	1 849,90
Placements	38 617,45
Valeurs à revenu fixe (comptes épargnes)	525,45
Titres	38 092,00
Prêts	0,00
Actifs de régulation	11 530 255,13
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	12 350 223,79
Immobilisations corporelles nettes	4 497 676,45
Terrains	0,00
Immeubles	0,00
Ouvrages de génie civil	0,00
Mobilier	9 073,02
Equipements (techniques)	1 940 008,53
Véhicules	18 939,00
Matériel informatique (hardware)	2 529 655,90
Machines de bureau (fax, téléphones)	0,00
Autres immobilisations	0,00
Immobilisations incorporelles nettes	0,00
Logiciels	0,00
Brevets	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00
Stocks	0,00
Découvert au bilan	7 852 547,34
TOTAL ACTIF	32 313 790,09
PASSIF	
Engagements courants	-844 840,90
Fournisseurs	-706 233,37
Comptes courants envers d'autres collectivités	-138 607,53
Impôts à payer	0,00
Engagements financiers à court terme	-929 922,99
Dettes à court terme	0,00
Dettes bancaires à court terme	0,00
Emprunts hypothécaires à court terme	0,00
Autres dettes à court terme	0,00
Provisions à court terme	-929 922,99
Dettes à moyen & long terme	-14 525 630,95
Emprunts hypothécaires à long terme	0,00
Autres emprunts à moyen termes	0,00
Autres emprunts à long termes	-14 525 630,95
Provisions à long terme	-13 271 265,00
Passifs de régularisation	-209 084,25
Engagement envers les financements spéciaux &	0,00
Fonds de capitaux de tiers	
Fortune	-2 533 046,00
Fonds de compensation	0,00
Fonds d'innovation	-2 533 046,00
TOTAL PASSIF	-32 313 790,09

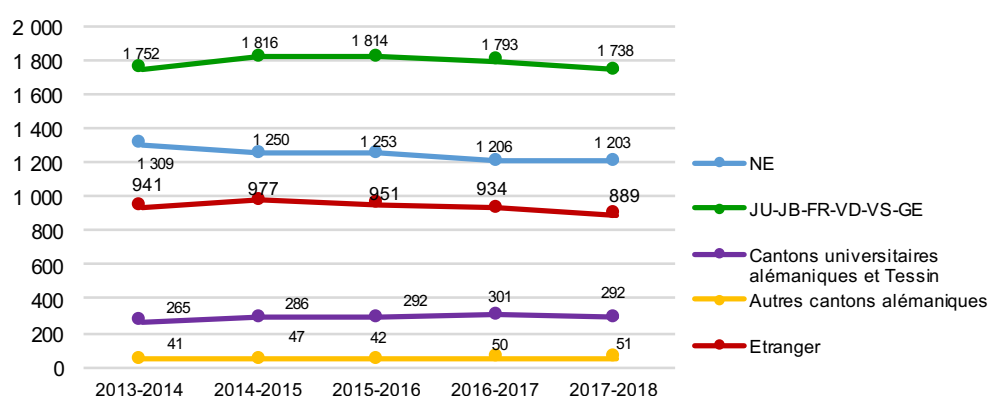
CHIFFRES-CLÉS

Etudiants et étudiantes

■ Répartition par sexe, période 2013-2017



■ Provenance avant le début des études, période 2013-2017



■ Répartition selon le pays de domicile avant le début des études, période 2013-2017

	2013-2014*	2014-2015*	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Suisse	3'367	3'399	3'401	3'350	3'284
Europe	572	606	565	550	514
Amérique Nord	44	39	40	45	35
Amérique latine	109	118	109	101	94
Afrique	108	116	139	142	139
Asie	102	94	95	92	103
Océanie	6	4	3	4	4
Total	4'308	4'376	4'352	4'284	4'173

* Sans la Faculté de théologie.

■ Répartition par faculté et par cursus, période 2013-2017

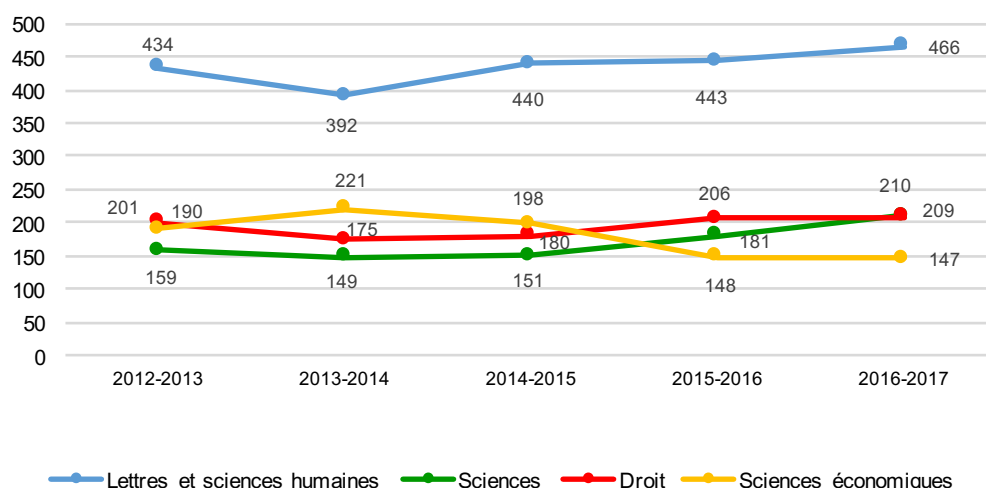
	2013-2014*	2014-2015*	2015-2016**	2016-2017	2017-2018
Lettres et sciences humaines	2'019	2'111	2'079	2'021	1'931
Sciences	750	752	915	954	953
Droit	789	811	827	800	779
Sciences économiques	716	672	515	497	502
Autres	34	30	16	12	8
Total	4308	4'376	4'352	4'284	4'173

* Sans la Faculté de théologie.

**Transferts de deux instituts de FSE vers FS.

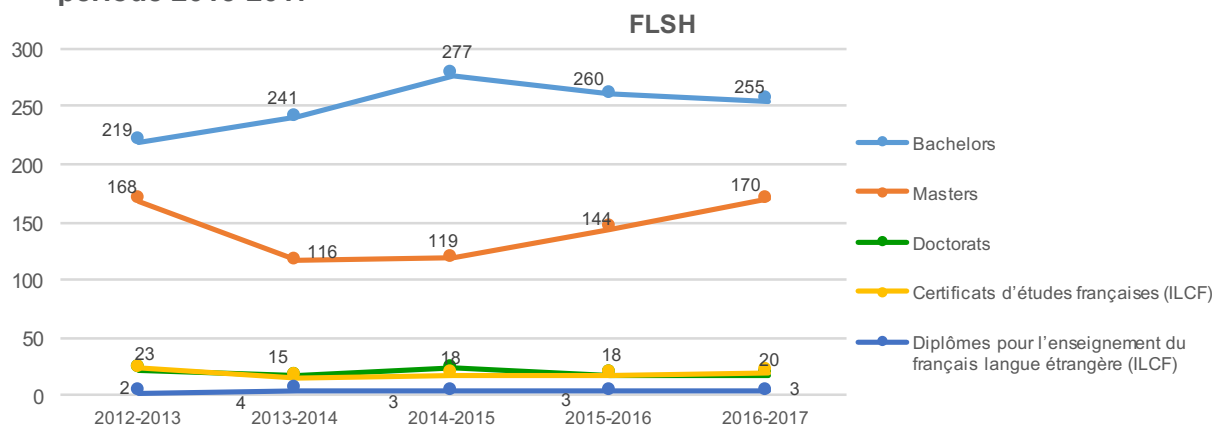
Titres et diplômes

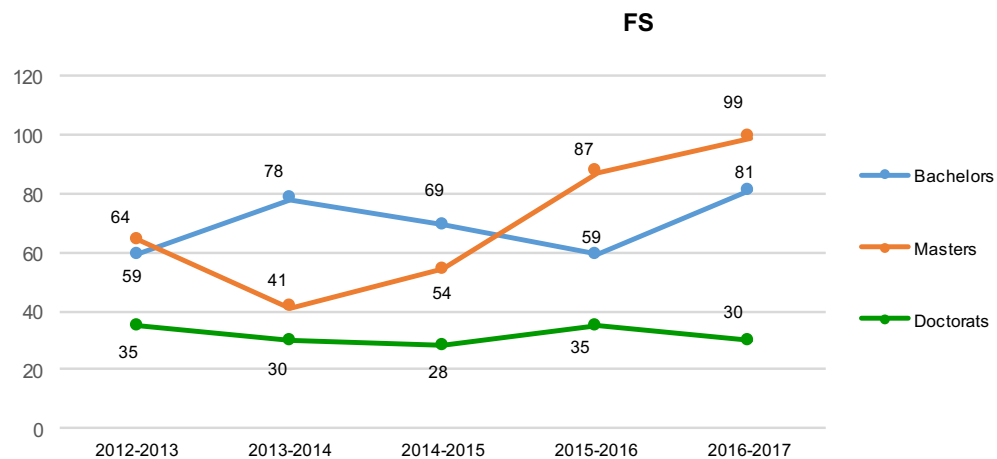
■ Titres et diplômes délivrés selon les cursus et par faculté, période 2013-2017



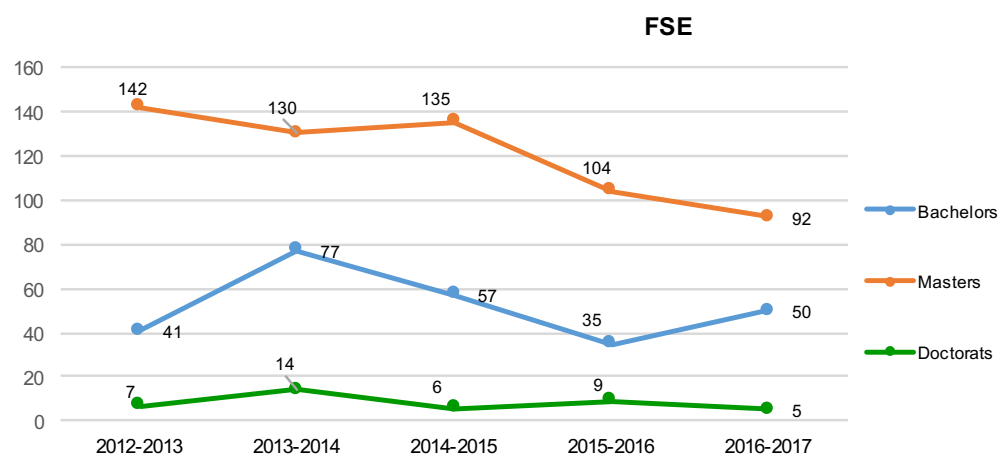
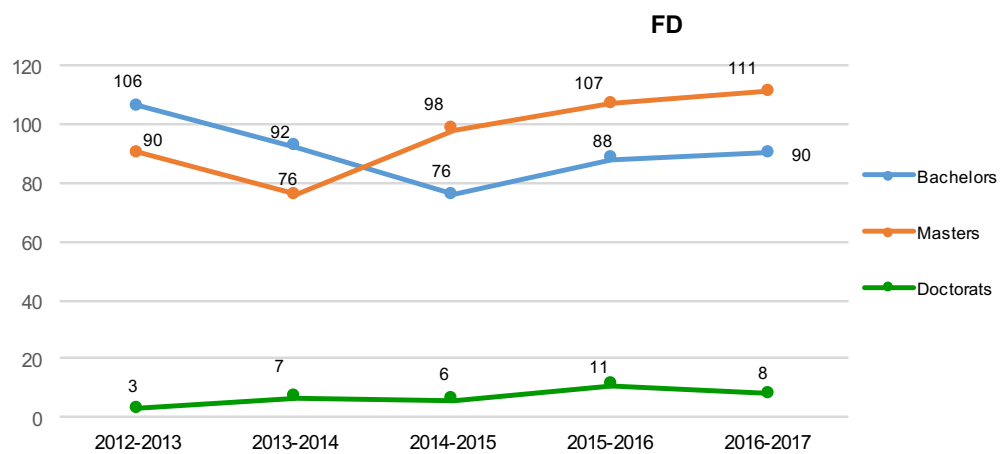
* En 2015-2016, transfert de deux instituts de FSE vers FS.

■ Titres et diplômes délivrés selon les cursus et par faculté, période 2013-2017





*En 2015-2016, transfert de deux instituts de FSE vers FS.



* En 2015-2016, transfert de deux instituts de FSE vers FS.

■ Titres et diplômes délivrés en formation continue, période 2013-2017

Facultés	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Sciences	6	18	13	28	46
CAS	5	15	7	12	28
DAS			1	3	4
MAS	1	3	5	13	14
Droit	90	46	33	46	54
Diplôme de formation continue en droit	1	2			
MAS en management, droit et sciences humaines du sport	29	28	31	32	30
CAS	35	11		11	17
DAS	3	1		1	
MAS	22	4	2	2	7
Sciences économiques					8
CAS					8
Total	96	118	46	74	108

Mobilité

■ Mobilité OUT : étudiantes et étudiants UniNE effectuant une période de leurs études dans une autre université (1 ou 2 semestres)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
ERASMUS (y c. stage)	37	40	40	43	44
PEE Québec ¹	1	0	1	1	2
Conventions	9	23	20	13	16
Mobilité libre	5	5	4	3	2
Mobilité CH	11	9	11	4	10
Total mobilité OUT	62	77	76	64	74

■ Mobilité IN : étudiantes et étudiants en provenance d'une autre université pour une période d'études de 1 ou 2 semestres¹

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
ERASMUS (y c. stage)	45	35	38	55	61
PEE Québec ¹	1	0	3		0
Conventions	12	9	10	7	11
Mobilité libre	5	8	7	7	7
Mobilité CH	17	8	6	11	17
Total mobilité IN	80	62	64	81	96

¹ Programme d'échange des étudiants géré par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Ressources humaines

■ Effectifs des collaboratrices et collaborateurs, période 2014-2017

Effectifs par source de financement (EPT)

Financement		2014		2015		2016		2017		Variation 16/17	
Etat	Féminin	255.8	33.3%	272.1	34.6%	272.9	34.9%	272.0	36.6%	-0.9	-0.3%
	Masculin	290.3	37.8%	294.4	37.4%	288.9	36.9%	284.3	38.2%	-4.6	-1.6%
Total Etat		546.1	71.1%	566.5	72.0%	561.8	71.8%	556.3	74.7%	-5.5	-1.0%
Fonds de tiers	Féminin	115.2	15.1%	102.5	13.1%	104.1	13.3%	88.7	11.9%	-15.4	-14.8%
	Masculin	106.7	13.8%	118.1	14.9%	116.2	14.8%	99.5	13.3%	-16.7	-7.6%
Total Fonds de tiers		221.9	28.9%	220.6	28.0%	220.3	28.1%	188.2	25.3%	-32.1	-14.6%
Total	Féminin	371.0	48.4%	374.6	47.6%	377.0	48.3%	360.7	48.4%	-16.3	-4.3%
	Masculin	397.0	51.6%	412.5	52.4%	405.1	51.7%	383.8	51.6%	-21.3	-5.3%
Total général		768.0	100%	787.1	100%	782.1	100%	744.5	100.0%	-37.6	-4.8%

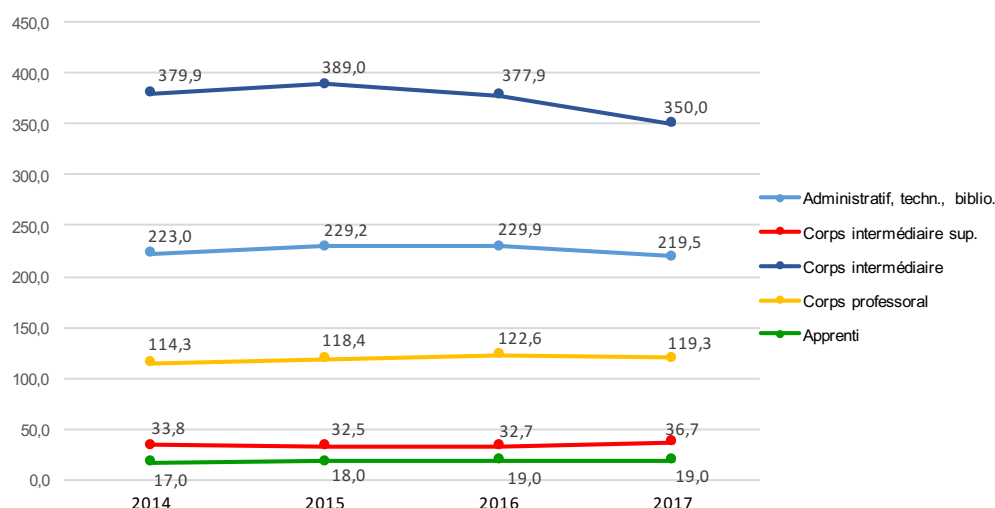
Effectifs en fonction du genre (EPT)

Genre		2014		2015		2016		2017		Variation 16/17	
Féminin	EPT	371.0	48.3%	374.6	47.6%	376.9	48.2%	360.7	48.4%	-16.3	-4.3%
	Effectif	544.0	50.0%	557.0	48.6%	550.0	49.8%	532.0	50.9%	-18.0	-3.3%
Masculin	EPT	397.0	51.7%	412.5	52.4%	405.2	51.8%	383.8	51.6%	-21.3	-5.3%
	Effectif	543.0	50.0%	590.0	51.4%	555.0	50.2%	514.0	49.1%	-41.0	-7.4%
Total EPT		768.0	100%	787.1	100%	782.1	100%	744.5	100%	-37.6	-4.8%
Total Effectif		1'087.0	100%	1'147.0	100%	1'105.0	100%	1'046.0	100%	-59.0	-5.3%

Effectifs en fonction de la catégorie du personnel (EPT)

Catégorie		2014		2015		2016		2017		Variation 16/17	
Etat	Administratif, techn., biblio.	192.3	25.0%	200.1	25.4%	197.5	25.3%	188.8	25.4%	-8.7	-4.4%
	Corps intermédiaire sup.	33.0	4.3%	30.9	3.9%	31.9	4.1%	36.0	4.8%	4.1	12.8%
	Corps intermédiaire	194.9	25.3%	204.1	25.9%	196.3	25.1%	198.7	26.7%	2.4	1.2%
	Corps professoral	109.9	14.4%	114.4	14.6%	118.1	15.1%	114.8	15.4%	-3.3	-2.8%
	Apprenti	16.0	2.1%	17.0	2.2%	18.0	2.3%	18.0	2.4%	0.0	0.0%
Total Etat		546.1	71.1%	566.5	72.0%	561.8	71.8%	556.3	74.7%	-5.5	-1.0%
Fonds de tiers	Administratif, techn., biblio.	30.7	4.0%	29.1	3.7%	32.4	4.1%	30.7	4.1%	-1.7	-5.3%
	Corps intermédiaire sup.	0.8	0.1%	1.7	0.2%	0.8	0.1%	0.7	0.1%	-0.1	-13.6%
	Corps intermédiaire	185.0	24.1%	184.9	23.5%	181.6	23.2%	151.3	20.3%	-30.3	-16.7%
	Corps professoral	4.4	0.6%	3.9	0.5%	4.5	0.7%	4.5	0.6%	0.0	0.0%
	Apprenti	1.0	0.1%	1.0	0.1%	1.0	0.1%	1.0	0.1%	0.0	0.0%
Total Fonds de tiers		221.9	28.9%	220.6	28.0%	220.3	28.2%	188.2	25.3%	-32.1	-14.6%
Total	Administratif, techn., biblio.	223.0	29.0%	229.2	29.1%	229.9	29.4%	219.5	29.5%	-10.4	-4.5%
	Corps intermédiaire sup.	33.8	4.4%	32.5	4.1%	32.7	4.2%	36.7	4.9%	4.0	12.1%
	Corps intermédiaire	379.9	49.4%	389.0	49.4%	377.9	48.3%	350.0	47.0%	-27.9	-7.4%
	Corps professoral	114.3	15.0%	118.4	15.1%	122.6	15.8%	119.3	16.0%	-3.3	-2.7%
	Apprenti	17.0	2.2%	18.0	2.3%	19.0	2.4%	19.0	2.6%	0.0	0.0%
Total général		768.0	100%	787.1	100%	782.1	100%	744.5	100%	-37.6	-4.8%

■ Évolution des EPT par catégorie



MANDAT D'OBJECTIFS 2014-2017 (MO 14-17)

Dans le MO 14-17, huit mandats spécifiques ont été donnés à l'Université. Ils sont listés ci-dessous avec, pour chacun d'entre eux, les critères d'évaluation qui avaient été fixés par les autorités politiques et le compte-rendu, par l'Université, des actions qu'elle a entreprises pour répondre à ces critères ainsi que l'évaluation du degré de réalisation de chaque objectif.

Mandat 1 – Fermeture de la Faculté de théologie

Le Conseil d'Etat donne mandat à l'UniNE de fermer la Faculté de théologie dès la rentrée académique de septembre 2015 et d'assurer que les étudiant-e-s actuellement inscrits à l'UniNE puissent terminer leurs études dans les Universités de Lausanne et Genève. Il donne également mandat à l'Université d'établir un plan précisant la réaffectation des moyens libérés.

Critères d'évaluation	Résultat	Etat
Fermeture dès la rentrée 2015.	La faculté a été fermée le 31 juillet 2015.	Réalisé
Transfert des étudiant-e-s dans les Universités de Lausanne et Genève.	Aucun-e étudiant-e n'est plus inscrit-e en théologie à l'UniNE dès la rentrée 2015-2016.	Réalisé
Plan de réaffectation des moyens libérés (2015) et réaffectation des moyens (2016)	Les moyens libérés sont réaffectés comme suit : poursuite des abonnements à des séries présentant un intérêt pour la FLSH, financements liés au transfert de la Bibliothèque des pasteurs, création de charges d'enseignement en sciences bibliques (2h/année) et en hébreu (2h/année) au sein de la FLSH, installation du Rectorat dans le bâtiment laissé libre. La réaffectation de deux fonds de la Faculté (Leuba et Lozeron) est confiée à la Commission de gestion de la fortune de l'Université. Le solde des moyens nécessaires au fonctionnement de l'ancienne faculté est affecté au budget général de l'Université afin de faire face aux charges en augmentation, puis aux réductions budgétaires dès 2017.	Réalisé
Vision pour l'avenir de la bibliothèque de la faculté et de la Bibliothèque des pasteurs (2015) présentée au Conseil d'Etat	Les ouvrages de la bibliothèque de théologie sont transférés dans celle de la FLSH ou désaffectés. La Bibliothèque des Pasteurs est transférée à la BPUN. Une convention assure un financement transitoire de la part de l'Université afin que le transfert ait lieu dans de bonnes conditions.	Réalisé
Réaffectation du personnel de la faculté (2016)	Des solutions sont trouvées pour l'ensemble du personnel concerné (départs naturels ou réaffectation).	Réalisé

Mandat 2 – Une stratégie de niche : faire rayonner des centres de compétences (domaines clés et domaines en émergence)

Le Conseil d'Etat donne mandat à l'Université de soutenir et de valoriser les centres de compétences existants (domaines clés) et de contribuer à l'essor de nouveaux domaines (domaines en émergence)

Critères d'évaluation	Résultat	Etat
En 2017, un master ou une orientation spécifique dans un master est en place dans chacun des centres de compétences offrant un enseignement (Droit de la santé, Hydrogéologie et géothermie, Migration et mobilité, Sciences cognitives, Propriété intellectuelle et innovation).	Droit de la santé : Master en droit comparé de la santé (avec Paris Descartes et King's College London) + orientation master en droit de la santé et des biotechnologies. Hydrogéologie et géothermie : Master en hydrogéologie et géothermie. Migration et mobilité : pilier de master en migration et citoyenneté. Sciences cognitives : Master en sciences cognitives. Propriété intellectuelle et innovation : Master en innovation.	Réalisé
A la rentrée académique 2017-2018, le pourcentage de nouveaux inscrits en cursus de master titulaires d'un bachelor acquis dans une autre université est au minimum de 65%.	A la rentrée académique 2017-2018, 859 personnes ont déposé une demande d'inscription dans un master UniNE, dont 257 ont obtenu leur bachelor à l'UniNE. Le taux d'externes demandant leur admission est donc de 70%. Si l'on prend compte également les personnes qui se sont inscrites à un master mais ont été admises en année préparatoire car il leur manquait des crédits pour entrer en master, le taux passe à 72,5% d'externes (952 inscriptions au total, dont 262 titulaires de bachelors UniNE). A noter que le taux d'externes se réduit si l'on prend en compte le taux des personnes admises, voire effectivement présentes au début de l'année académique, étant donné que les titulaires de titres UniNE montrent plus de régularité lorsqu'il s'agit de concrétiser leur inscription.	Réalisé

En 2017, le domaine propriété intellectuelle, droit fiscal et innovation ainsi que le traitement des grandes masses de données constituent des pôles d'excellence, disposant chacun d'un cursus de master. Des indicateurs couvrant la période du mandat sont présentés dans les domaines des a. EPT et origine du corps professoral, b. publications, c. effectifs d'étudiant-e-s, d. nombre d'heures d'enseignement, e. nombre de doctorant-e-s.	- Le droit fiscal est ajouté au pôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation » (PI2). - Une spécialisation en systèmes d'information est introduite dans le Master en informatique BENEFR1. - Corps professoral Big Data : 4 professeurs (3 IIUN et 1 IMI). Corps professoral PI2 : 3 professeur-e-s, 1 professeur associé (tous FD). Le Master en innovation co-initié par le PI2 fait également appel à deux professeurs de la FLSH et de la FSE et à leurs équipes. - Il n'existe pas de statistique centralisée exhaustive des publications des centres de compétences de l'UniNE. Pour la période 2014-2017, le portail Publications et recherches mentionne 39 publications pour l'IIUN et l'IMI, et 22 publications pour les chaires de droit de l'innovation et de propriété intellectuelle. - L'effectif d'étudiant-e-s et le nombre d'heures d'enseignement sont des données statistiques non pertinentes pour des structures tournées vers la recherche. Les étudiant-e-s ne peuvent pas être rattachés à un centre de compétence selon les cours qu'elles ou ils suivent. Par exemple, un-e étudiant-e qui suit le cours de base en droit de la propriété intellectuelle dans le Bachelor en droit (formation généraliste) ne peut pas être rattaché-e au centre de compétence y relatif. Toutefois, on peut mentionner que le PI2 propose 16 enseignements répartis tout au long du parcours de Bachelor et Master en droit. Le Master en innovation délivre 120 crédits en lien avec l'innovation (dont 30 crédits pour le mémoire), mais pas uniquement dans le domaine du droit (approximativement entre 1/4 et 2/3 des crédits selon l'option choisie). Le Master en informatique dispense 20 enseignements/semaine au SA 2017, mais pas tous dans le domaine Big Data. En outre, des cours d'informatiques traitant de Big Data sont également donnés dans le cadre d'autres bachelors et masters des Facultés des sciences et des sciences économiques. - A fin 2017, le nombre de doctorant-e-s est de 10 pour PI2 et 25 pour Big Data (15 FS et 10 FSE).	Réalisé
--	--	----------------

Mandat 3 – Viser l'excellence dans l'enseignement et la recherche

Le Conseil d'Etat donne mandat à l'UniNE de prendre des mesures favorisant l'excellence et l'attractivité de son enseignement en la positionnant parmi les institutions novatrices dans le développement de nouvelles formes d'apprentissage, en renforçant la pédagogie universitaire et en identifiant de manière systématique les compétences à maîtriser pour chacun de ses programmes d'études. Le Conseil d'Etat donne également mandat à l'Université, dans la continuité du précédent mandat d'objectifs, de renforcer sa politique d'excellence et d'incitation à la recherche.

Critères d'évaluation	Résultat	Etat
L'audit qualité 2014 de l'OAQ est réussi.	L'audit est réussi.	Réalisé
Une didactique scientifique des disciplines HEP/HES/HEU est proposée conformément aux lignes directrices de la Conférence universitaire suisse et du Conseil suisse des hautes écoles spécialisées.	Une convention UniNE-HEP est signée et des cours de didactique sont offerts à la HEP par l'Institut de langue et civilisation françaises (ILCF). Une formation commune HEP-UniNE (CAS) est organisée dans le cadre de la rénovation du cycle 3 de l'école obligatoire neuchâteloise. Des professeur-e-s HEP assument certaines charges d'enseignement au sein de l'UniNE.	Réalisé
Les résultats d'apprentissage ou acquis de formation (learning outcomes) sont progressivement introduits dans l'ensemble des programmes d'enseignement.	Les réflexions et la conception du système ont lieu durant les années 2016 et 2017. A la fin de la période du MO 14-17, deux cursus disposent d'acquis de formation définis (projets-pilotes de l'automne 2017). L'échéancier prévoit une introduction des acquis de formations pour 10 cursus au SP18, 12 cursus au SA18 et 24 cursus au SP19. Tous les cursus disposeront d'une présentation des acquis de formation dès la rentrée 2019-2020. Le Service informatique et télématique introduit en parallèle les acquis de formation dans la base de données IS-Academia.	Réalisé
L'Université établit d'ici la fin 2015 un concept de mise en œuvre d'accès à l'éducation à distance. Ce concept est testé dans le cadre d'une filière de formation durant l'année académique 2016-2017.	Un projet est testé jusqu'en 2015 dans le cadre du Bachelor en théologie en partenariat avec l'UNIGE. Le concept de mise en œuvre et soutien à l'enseignement à distance passe par une stratégie à deux niveaux : appui pédagogique et développement de l'infrastructure. Sur le plan du contenu des enseignements, le Bureau qualité apporte un appui pédagogique et notamment un soutien aux projets pédagogiques innovants. Mentionnons dans ce cadre un système d'enseignement à distance développé par le Service informatique et télématique (SITEL) et l'Institut d'ethnologie, ainsi que des cours de linguistique anglaise diffusés sur YouTube. D'autres instituts ou membres du corps professoral développent également en autodidactes des enseignements de type MOOCs (massive open online open courses), par exemple le CHYN en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugié-e-s (HCR). En ce qui concerne l'infrastructure, en 2016 et 2017, une douzaine de salles sont pourvues d'un équipement permettant l'enregistrement et la diffusion de cours sur des plateformes numériques. La fréquentation du Centre multimédia est en augmentation constante durant la période du MO 14-17.	Réalisé

Les étudiant-e-s sont systématiquement impliqué-e-s dans l'évaluation des enseignements et des programmes.	Durant la période 2014-17, l'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s est généralisée. A partir de 2017, les efforts se concentrent sur l'augmentation du taux de participation. Deux programmes font l'objet d'une évaluation approfondie chaque année. Les étudiant-e-s sont impliqué-e-s dans ces démarches approfondies en tant que membres du groupe de pilotage et en tant que personnes sondées dans le cadre de l'évaluation (étudiant-e-s + ex-étudiant-e-s sur la question des débouchés). Un projet de rapport statistique annuel sur les effectifs, les flux et les taux de réussite de chaque cursus est initié fin 2017, de même qu'un système d'appui à l'évaluation des formations continues certifiantes et non certifiantes par les personnes qui les suivent.	Réalisé
Des efforts particuliers sont faits pour augmenter la part de fonds de tiers dans la couverture des charges brutes de l'Université. Ces efforts sont documentés afin de mesurer notamment le nombre, les montants ainsi que la durée des fonds alloués.	Il existe un monitoring annuel des fonds de tiers obtenus (nombre et montants) et de la proportion de ces fonds par rapport aux autres sources de financement (cf. rapports d'activités annuels). La décision est prise, en 2017, de développer les indicateurs concernant la recherche. L'UniNE acquiert fin 2017 l'outil d'évaluation SciVal lui permettant de mesurer ses performances en matière de recherche et de les comparer avec d'autres institutions. Cet outil est en phase de test afin de vérifier que les chiffres puissent constituer une aide pertinente au pilotage. Il convient ici de relever que les fonds de tiers permettent de créer de nouveaux postes de travail hautement qualifiés dans la recherche, d'attirer des chercheur-euses de talent qui dispensent également des heures d'enseignement, et de couvrir les charges supplémentaires générées par le supplément d'infrastructures nécessaires pour mener les projets de recherche. C'est-à-dire qu'ils permettent d'autofinancer les activités de recherche qui leur sont liées, ce qui induit une valeur ajoutée importante pour le canton mais n'a pas d'effet direct sur la couverture des charges inscrites au compte de fonctionnement.	Partiellement réalisé

Mandat 4 – Des formations et des débouchés

Le Conseil d'Etat donne mandat à l'Université de mettre en oeuvre une stratégie de promotion de la relève scientifique et de facilitation de l'entrée dans le monde professionnel.

Critères d'évaluation	Résultat	Etat
La proportion d'assistant-e-s doctorant-e-s entrés en 4 ^e année et quittant l'Université de Neuchâtel sans doctorat doit être inférieure à 5% en moyenne annuelle.	Il n'existe pas d'indicateur concernant uniquement les assistant-e-s doctorant-e-s, ce qui empêche de mesurer précisément le résultat. Si l'on prend le taux d'abandon de l'ensemble des personnes inscrites en doctorat (assistant-e-s doctorant-e-s et doctorant-e-s) depuis au moins 7 semestres (3,5 années), il est en moyenne de 10% pour les années 2006 à 2016.	Non mesurable
Un indicateur de satisfaction est développé pour mesurer l'adéquation des prestations fournies par le centre de carrière. Par ailleurs, le taux de chômage des diplômé-e-s de l'Université de Neuchâtel un an après l'obtention du diplôme ne dépasse en principe pas celui des diplômé-e-s des autres universités pondéré du taux de chômage de l'arc jurassien.	L'évaluation des prestations du Centre de carrière, service d'appui à l'insertion des étudiantes et étudiants dans le marché du travail, est généralisée (questionnaires de satisfaction remis aux utilisatrices et utilisateurs). Les dernières statistiques OFS en date (personnes ayant obtenu leur diplôme en 2014) ne donnent pas de taux général par université mais font la distinction entre les domaines d'études, où le taux de chômage dépend en grande partie de la structure propre à chaque institution, sans compter que la petite taille entraîne des marges d'erreur et écarts importants d'une période à l'autre en termes de pourcentages. Avec les réserves précitées et sans tenir compte de la pondération du taux de chômage régional qui est supérieur à la moyenne suisse, ces statistiques montrent que les diplômé-e-s UniNE ont un taux de chômage parfois inférieur, parfois comparable et parfois supérieur à la moyenne suisse selon les domaines pris en considération. A noter que, même si elles ne sont pas demandées dans le cadre de l'évaluation, les statistiques montrent que, 5 ans après le master, le taux de chômage des diplômé-e-s UniNE est dans la norme au niveau suisse et donc inférieur au taux de chômage régional.	Réalisé (centre de carrière) / partiellement mesurable et réalisé (taux de chômage un an après le master)

Mandat 5 – Une vision à long terme : un réseau de hautes écoles convergentes, une Université pour l’Arc jurassien

Le Conseil d’Etat donne mandat à l’UniNE de poursuivre ses efforts pour assurer son rayonnement au sein de tout l’Arc jurassien, de concrétiser des collaborations avec les hautes écoles et les institutions de recherches sises dans le canton de Neuchâtel et dans les cantons BEJUNE. Conformément au programme de législature, il donne également mandat à l’Université de développer une stratégie de convergence progressive des diverses institutions de niveau tertiaire de l’Arc jurassien.

Critères d'évaluation	Résultat	Etat
L'Université de Neuchâtel doit attirer au minimum 50% des étudiant-e-s qui, ayant obtenu leur titre d'accès (en général une maturité) dans l'espace BEJUNE, entament des études universitaires.	L'OFS ne publie pas de statistiques portant uniquement sur la transition entre secondaire II et tertiaire universitaire, mais des statistiques globales sur la répartition des étudiant-e-s par canton et par institution. Il n'existe pas non plus de chiffres BEJUNE car l'OFS ne produit pas de statistiques différenciées entre les régions du canton de Berne. En outre, le fait de prendre en compte d'autres titres d'accès que la maturité génère des cas particuliers qu'il n'est pas possible de monitorer (exemple des titulaires d'un bachelor HES entamant des études universitaires ou des admissions par validation des acquis). Si l'on prend les effectifs totaux des étudiant-e-s dans les universités suisses en 2016, 49,3% des étudiant-e-s (bachelor et master) et doctorant-e-s ayant obtenu leur maturité ou un titre équivalent dans le canton de Neuchâtel étudient à l'UniNE, le reste dans les neuf autres universités suisses (les cas d'études à l'étranger ne sont pas pris en compte). Le taux est de 32,1% pour les Jurassien-ne-s (le taux de Bernois-es francophones doit se situer entre les deux en tenant compte de l'effet de proximité qui est moins fort que pour Neuchâtel mais plus que pour le Jura). Comme l'effet de proximité est plus important pour le bachelor et moindre en master et doctorat, on peut affirmer que plus de 50% des Neuchâtelois-es qui suivent un bachelor dans une université suisse le font à l'UniNE. Il est par contre impossible de se prononcer à l'échelle BEJUNE. Si l'on compare les effectifs par rapport à l'ensemble des HEU (y compris les EPF et autres institutions universitaires), le taux est de 42,5% pour Neuchâtel (28,2% pour le Jura). Par convention, la mesure de l'attractivité ne tient pas compte des EPF qui offrent des cursus différents ne pouvant pas être concurrencés par les Universités. Toutefois, les chiffres incluant les EPF sont mentionnés par souci de transparence.	Partiellement mesurable / réalisé pour le cas du canton de Neuchâtel

Le Rectorat renforce les contacts avec les autorités des communes et cantons de l'Arc jurassien ainsi qu'avec les représentant-e-s des milieux économiques et sociaux afin de développer des accords de coopération.	Durant la période considérée, signature de conventions-cadres avec la ville de Neuchâtel et le canton du Jura, le Club 44 et le Musée international d'horlogerie (MIH). Adhésion au Réseau Romand Science et Cité, saluée par les musées de l'Arc jurassien qui en sont membres. Collaborations de recherche avec la HE-ARC (p.ex. conservation, big data). Renouvellement du mandat Euresearch offrant des services aux PME et centres de recherche (notamment le CSEM) des cantons de Neuchâtel et du Jura. Participation au Swiss Innovation Parc West-EPFL en tant que membre de Microcity. UniNE fondatrice de l'association Neuchâtel InnoHub. Membre du projet <i>M2C advanced manufacturing</i>. Adhésion à la phase II du projet Communauté du Savoir. Adhésion au Swiss Center Samara dont le siège est à Neuchâtel. Accords de sponsoring avec quelques entreprises régionales (exemples: BCN, Tissot).	Réalisé
L'Université institue et dirige une task force regroupant l'ensemble des acteurs de niveau tertiaire de l'Arc jurassien. A l'horizon 2017, ce groupe de travail livre un rapport faisant état : a) des collaborations institutionnelles et des synergies réalisées, b) des projets de collaboration et des synergies en cours de réalisation, c) des obstacles rencontrés face à d'autres collaborations et synergies ainsi que des moyens nécessaires à lever ces obstacles.	La task force a été créée avec 3 groupes de travail: enseignement, recherche et un groupe s'occupant des questions d'administration/technique. Une coordination et des contacts réguliers sont institutionnalisés sur divers plans. Nombreuses collaborations institutionnelles et synergies réalisées. Dépôt d'une candidature commune aux trois écoles (+USI) pour un NCCR. Avec la HE-Arc : divers enseignements donnés par des membres du corps professoral et intermédiaire dans les domaines études muséales, biologie, histoire de l'art, informatique-ingénierie, droit économique ; projets de recherche, avec parfois des cotutelles de thèses (droit, informatique,...) ; infrastructures et services transversaux (sécurisation, téléphonie, salles de serveurs, échanges de prestations au niveau de spécialistes...). Avec la HEP : nouveau Master en mathématiques avec orientation Enseignement ; collaboration en français pour non-francophones ; CAS commun dans le cadre de la rénovation du 3ème cycle de l'école obligatoire. D'autres partenariats spécifiques concernant des prestations communes ou propres à l'UniNE sont mis en place avec d'autres hautes écoles, institutions, associations ou entreprises, etc. La task force n'a pas produit le rapport demandé.	Partiellement réalisé

Mandat 6 – Système de gestion et tableau de bord

Le Conseil d'Etat donne mandat à l'Université d'optimiser les bases de son financement et d'utiliser efficacement les ressources disponibles. Il demande en particulier à l'Université de proposer au Conseil d'Etat, respectivement à l'OHER, un tableau de bord composé d'indicateurs propres à assurer une utilisation parcimonieuse des deniers publics. Le suivi et la surveillance du monitoring appartiennent à l'OHER.

Critères d'évaluation	Résultat	Etat
Outil de monitoring pour assurer une utilisation optimale des ressources financières et permettre des comparaisons pertinentes avec d'autres universités de Suisse.	Un accord est finalisé en 2016 entre le rectorat et le DEF sur une liste d'indicateurs, essentiellement basés sur les statistiques OFS afin de permettre des comparaisons. Sur le plan comptable, l'Université mène à bien l'introduction du MCH2, qui est effective dès la présentation des comptes 2017. Elle décide également diverses mesures d'optimisation de la gestion des ressources financières, qu'il s'agisse d'améliorer le suivi des dépenses et engagements par rapport au budget, de centraliser certaines dépenses ou de décider des mesures immédiates d'économie.	Réalisé

Mandat 7 – Des infrastructures et des services performants en faveur des étudiant-e-s de l'ensemble des hautes écoles

Le Conseil d'Etat donne mandat à l'Université d'offrir des infrastructures et des services performants pour ses étudiant-e-s et ceux des hautes écoles sises dans le canton dans les domaines les plus adaptés.

Critères d'évaluation	Résultat	Etat
En 2016, une étude de faisabilité pour un centre sportif intégré dans le bâtiment de la cité des étudiant-e-s est présentée au Conseil d'Etat.	L'étude n'est pas réalisée, pour différentes raisons : analyse initiale montrant des coûts importants et des perspectives défavorables, changements de priorités stratégiques, inconnues liées à la gestion de la cité à moyen terme.	Non réalisé
En 2017, l'offre d'au moins cinq prestations dédiées aux étudiant-e-s de l'Université est accessible aux étudiant-e-s des autres hautes écoles sises dans le canton.	- Accès aux prestations du Bureau social et de ses partenaires pour les étudiant-e-s de la HEM et de la HE-Arc. - Accès aux activités sportives organisées par le SUN pour les étudiant-e-s HE-Arc puis, dès 2017, HEP (payant dans le cas de la HEP, offert à ses étudiant-e-s par la HE-Arc). - Accès au Centre de langues pour les étudiant-e-s HE-Arc et HEP. - Possibilité de suivre des cours de français pour non-francophones à l'ILCF pour les étudiant-e-s HEP. - Possibilité de suivre des enseignements complémentaires en vue de l'obtention de crédits ECTS pour l'admission à la HEP. - Possibilité de faire un stage pour les étudiant-e-s HE-Arc (centre de carrière, instituts, service informatique, bureau presse et promotion...). - A noter que les prestations de la Cité des étudiants sont ouvertes à la HE-Arc.	Réalisé

Mandat 8 – Anticiper la nouvelle loi : développer une stratégie financière tenant compte d’une autonomisation renforcée et d’une enveloppe budgétaire quadriennale liée à un contrat de prestations.

Critères d'évaluation	Résultat	Etat
En 2017, un catalogue de prestations qui servira de base à l'élaboration du contrat de prestations est créé et transmis à l'OHER.	La Vision stratégique à dix ans est adoptée en juin 2017. Le Plan d'intentions 2018-2021 et la proposition d'enveloppe budgétaire quadriennale sont transmis au DEF en novembre. Ces documents sont élaborés avec le soutien des organes institués par la nouvelle loi cantonale entrée en vigueur le 1.1.2017 : Conseil et Assemblée de l'Université.	Réalisé



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Edition

Université de Neuchâtel
Rectorat
Faubourg de l'Hôpital 41
CH-2000 Neuchâtel

© Université de Neuchâtel
Juin 2018

www.unine.ch